



FORMATION

Banditisme, criminalité organisée Quels droits de la défense pour quelle défense pénale ?

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 / 9H-17H
NH HÔTEL MARSEILLE
200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille



INTERVENANTS

- **Philippe Voulard**, avocat au barreau de Marseille, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **François Saint-Pierre**, avocat aux barreaux de Lyon et Paris, co-directeur de l'Institut de défense pénale
- **Marie Burguburu**, avocate au barreau de Paris, co-directrice de l'Institut de défense pénale
- **Jean-Baptiste Perrier**, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence
- **Sacha Houlié**, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale
- **Nicolas Bessone**, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille
- **Fabian Lahaie**, avocat au barreau de Rennes
- **Matthieu Quinquis**, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons
- **Bruno Rebstock**, avocat au barreau d'Aix-en-Provence



PUBLICS CONCERNÉS

Avocats

- Matière : droit pénal
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Comprendre les enjeux juridiques et pratiques de la loi du 13 juin 2025
- Identifier les acteurs clés de la lutte contre la criminalité organisée et leur articulation
- Maîtriser les recours face aux nullités procédurales et aux atteintes aux droits en détention
- Faire le point sur les enjeux actuels du secret professionnel et des honoraires de l'avocat pénaliste



VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.

PROGRAMME

8H45 Accueil des participants

9H00 Début de la formation

Loi du 13 juin 2025 « visant à sortir la France du piège du narcotrafic »

Analyse juridique et pratique

Jean-Baptiste Perrier, doyen de la faculté d'Aix-en-Provence

La fabrique de la loi du 13 juin 2025

- . Conception
- . Discussion
- . Vote

Sacha Houlié, avocat au barreau de Paris, député, ancien président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale

L'action publique contre la criminalité organisée

. Qui fait quoi ? Comment trouver sa place ?

. PNAT, JUNALCO, JIRS, pôle anti-mafia

Nicolas Bessone, procureur de la République du tribunal judiciaire de Marseille

Questions de la salle

12H30-14H00 Cocktail déjeunatoire

Le travail de l'avocat de la défense

- . Analyse de la légalité des procédures
- . Repérer les nullités
- . Quels recours utiles ?

Fabian Lahaie, avocat au barreau de Rennes

La nouvelle condition carcérale

- . Isolement, fouilles réitérées, transferts
- . Quels recours, quelle défense ?

Matthieu Quinquis, avocat au barreau de Paris, président de l'Observatoire international des prisons

Deux sujets d'actualité dans ce contexte

- . Le secret professionnel de l'avocat
- . Les honoraires de l'avocat

Bruno Rebstock, avocat au barreau d'Aix-en-Provence

François Saint-Pierre, avocat aux barreaux de Lyon et Paris

Questions de la salle

17H00 Café de fin de formation



Programme et inscription :

<https://lext.so/XMhew1>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) : le vendredi 12 septembre à 12H

Tarif : 450 € HT (540 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels -15% sur présentation d'un justificatif de statut (dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) : 382,5€ HT (459€ TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 40

